

Madame la directrice

Archives départementales de Gironde

Paris, le

Objet AD-Essor. Soutien à votre projet de mise en place de service d'archivage numérique

Madame la directrice,

Votre demande porte sur la mise en œuvre d'un système pouvant fédérer un référentiel de structuration et de gestion des métadonnées de pérennisation basé sur une ontologie qui soit à la fois indépendant du système d'archivage électronique (SAE) et évolutif. L'objectif est en effet de garantir la pérennité des informations de pérennisation (métadonnées) conservées dans le SAE grâce à l'élaboration de cette ontologie. Ce système doit permettre l'automatisation de la récupération de ces métadonnées, de leur génération et de leur organisation. Un premier travail de spécifications générales a par ailleurs déjà été accompli.

Votre demande s'inscrit dans un contexte très positif : une première phase a consisté à développer un prototype de SAE dans le cadre d'un dispositif mutualisé entre votre collectivité, la ville et la communauté urbaine de Bordeaux, la région, prototype basé sur les outils de GED (ALFRECO) et d'archivage numérique ASALAE. Il en est résulté le développement et la mise en œuvre d'une GED dite SAS pour la préparation des versements, d'une instance ASALAE pour l'archivage intermédiaire et une autre instance ASALAE pour l'archivage définitif. Quatre flux pilotes ont été expérimentés. Des actions complémentaires ont été effectuées : écriture de profils, définition d'une politique d'archivage, audit de conformité, analyse de risques).

La dernière phase sera celle de l'exploitation et généralisation du SAE.

La gouvernance est clairement définie avec comme pilote, le conseil général (un chef de projet archives et un chef de projet informatique).

Votre projet témoigne d'une grande maturité de votre communauté (tant sur les aspects organisationnels, archivistiques, juridiques, techniques) sur l'archivage numérique. Vous participez d'ailleurs pour le plus grand projet de tous à l'ensemble des réflexions menées sur le sujet au niveau des Archives de France (et notamment à l'évolution du SEDA et aux promesses du Web sémantique). Cette demande est particulièrement structurante et intéressante car elle s'inscrit dans un domaine encore trop peu exploré, à savoir celle de la pérennisation et des métadonnées de pérennisation. Cette réflexion et ces avancées profiteront à l'ensemble de la communauté archivistique.

Pour la première phase, chaque contributeur a apporté 50 000 euros au projet. Votre demande actuelle porte sur un montant de 100 à 150 000 euros (sur un total estimé à 200 000 euros). Cette estimation pourra certainement être affinée. J'ai le plaisir de vous accorder une aide d'un montant de **30 000 euros**, l'ensemble des demandes de l'appel à projet m'amenant à réduire le pourcentage de subventions demandées pour ce projet par ailleurs parfaitement pertinent et très structurant.

Je vous demanderai de me faire parvenir un rapport sur l'avancée de votre projet d'ici la fin de l'année 2014. Suivant l'avancée de ce projet, je ne doute pas que les Archives de France soient en mesure de vous soutenir une nouvelle fois dans le cadre des appels à projet suivants.

Plus généralement, au-delà des relations régulières déjà nouées entre vous, je puis vous assurer que mes services sont à votre côté pour vous accompagner autant que possible pour le développement de l'archivage numérique dans votre collectivité, eu égard notamment aux enjeux de mutualisation et de partage de connaissances que votre projet comporte.

Le directeur chargé des Archives de France

Hervé LEMOINE